



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Centre



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRET



**Intervenants :**

**S.HIPPOLYTE - Cen Centre**

**JP. FORTIN – CA 45**



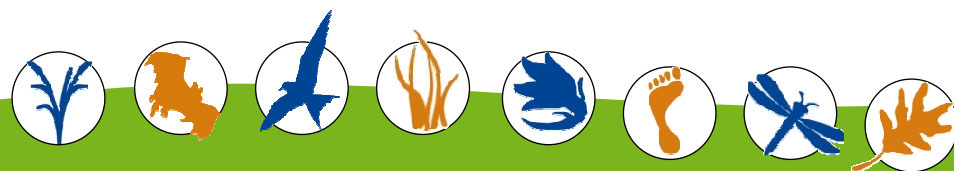
## Trois objectifs croisés



- Répondre aux enjeux écologiques : entretenir des milieux ouverts supports de biodiversité spécifique (intérêt européen, sp protégées...

- Répondre aux enjeux hydrauliques : entretenir des milieux ouverts, champs d'expansion des crues.

- Conforter et pérenniser une économie d'élevage locale en lien avec le val : s'appuyer sur divers modes de pâturage réalisé par des exploitations agricoles et des races rustiques.



## Historique de l'évolution des surfaces pâturées depuis 1996.

### Démarche expérimentale du projet en 1996

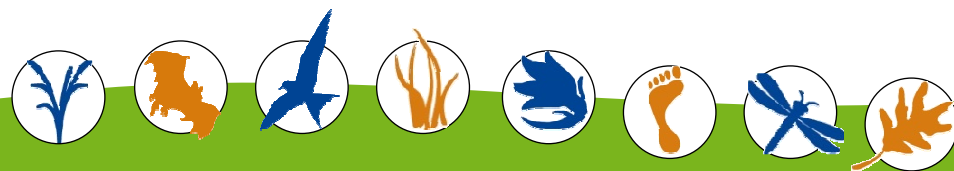
Phase opérationnelle :



**6 Sites pâturés en 2012**

**La surface pâturée est passée de 140 ha en 1996 à plus de 580 ha en 2012**

**Le nombre total de brebis est passé de 92 en 1996 à environ 1400 en 2012 avec 5 bergers et éleveurs**

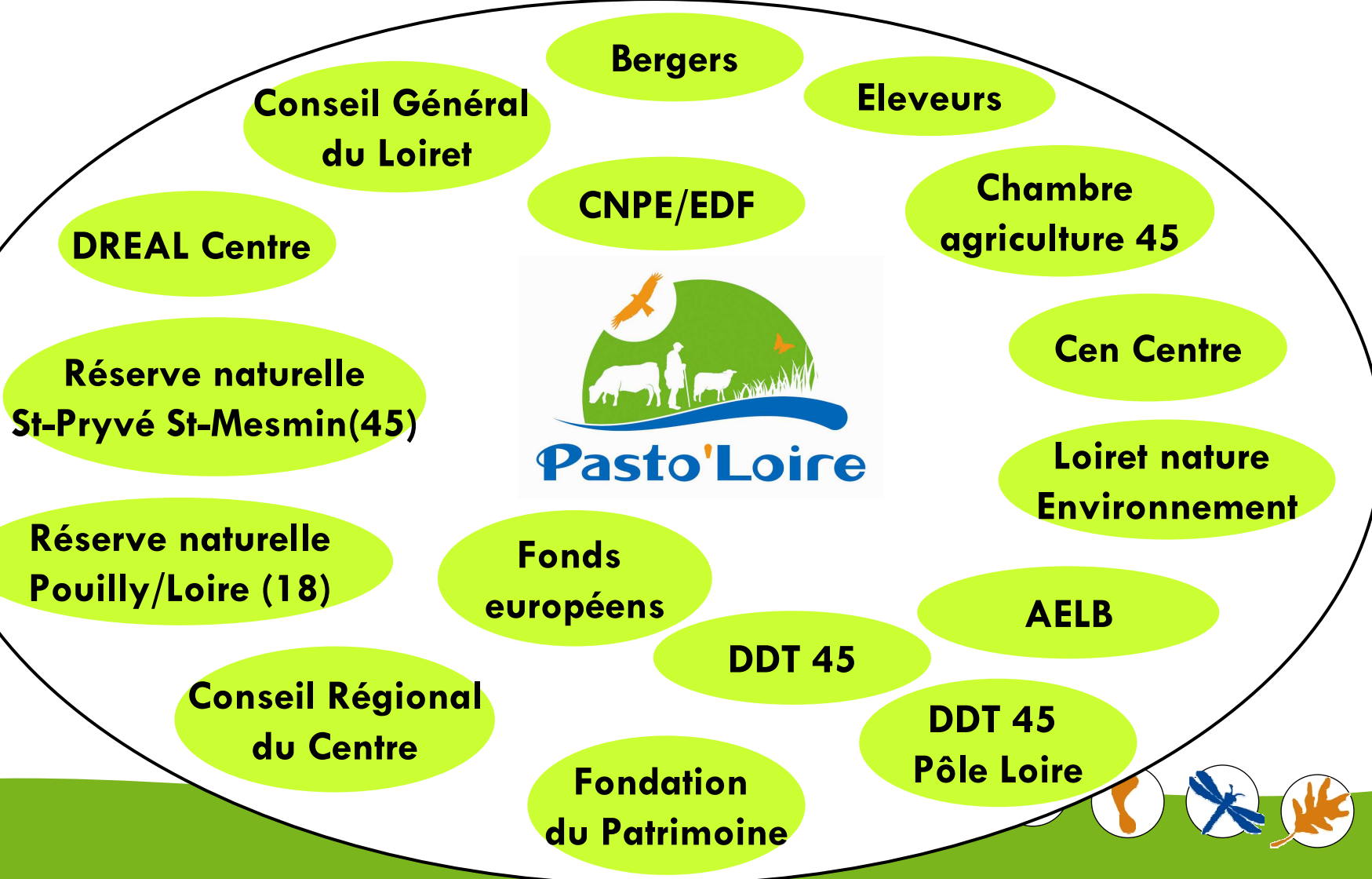




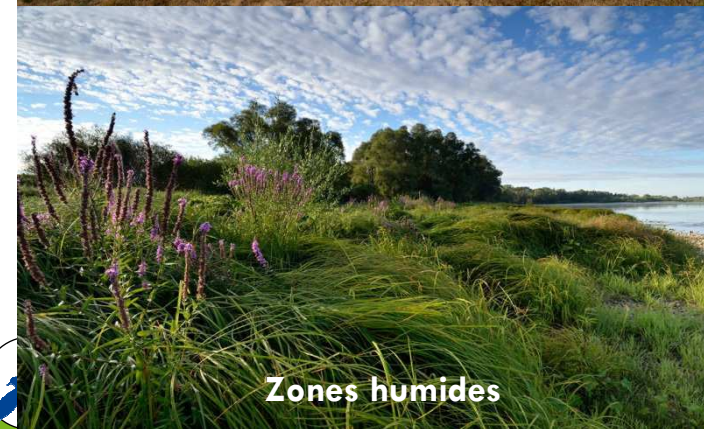
# Conservatoire d'espaces naturels



# Confluence des usages et des partenaires

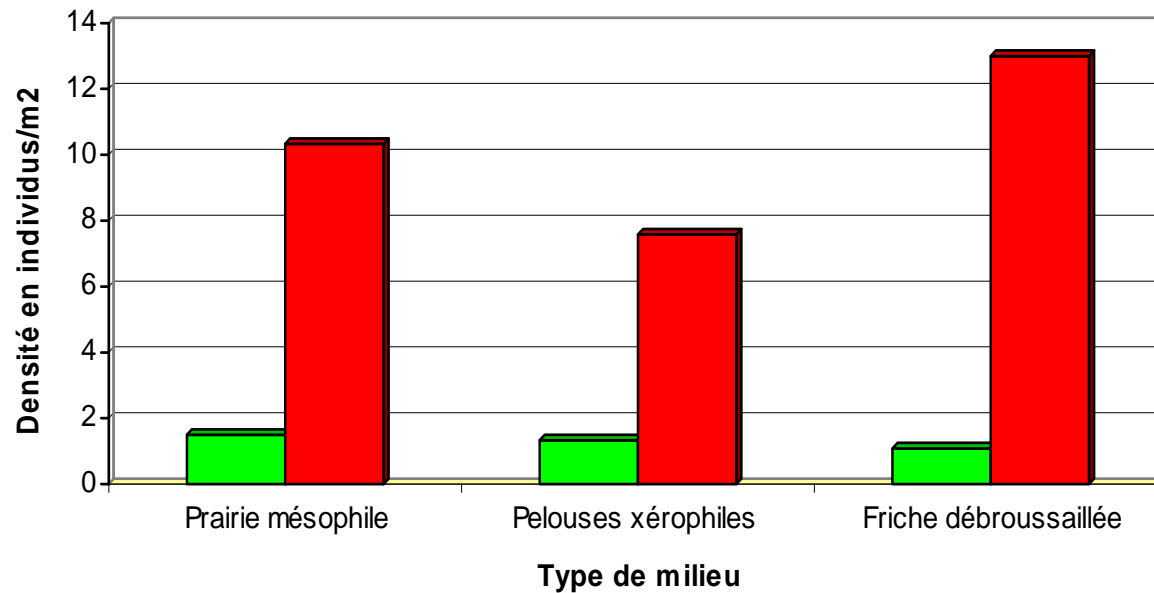


# SUIVI DE VEGETATION ET ORTHOPTERES



# Résultats sur les orthoptères

Comparaison de la densité en orthoptères sur 3 milieux pâturés et non pâturés sur deux sites ligériens (sites du Méandre de Guilly et de Benne à Dampierre-en-Burly) - d'après Pratz 2004



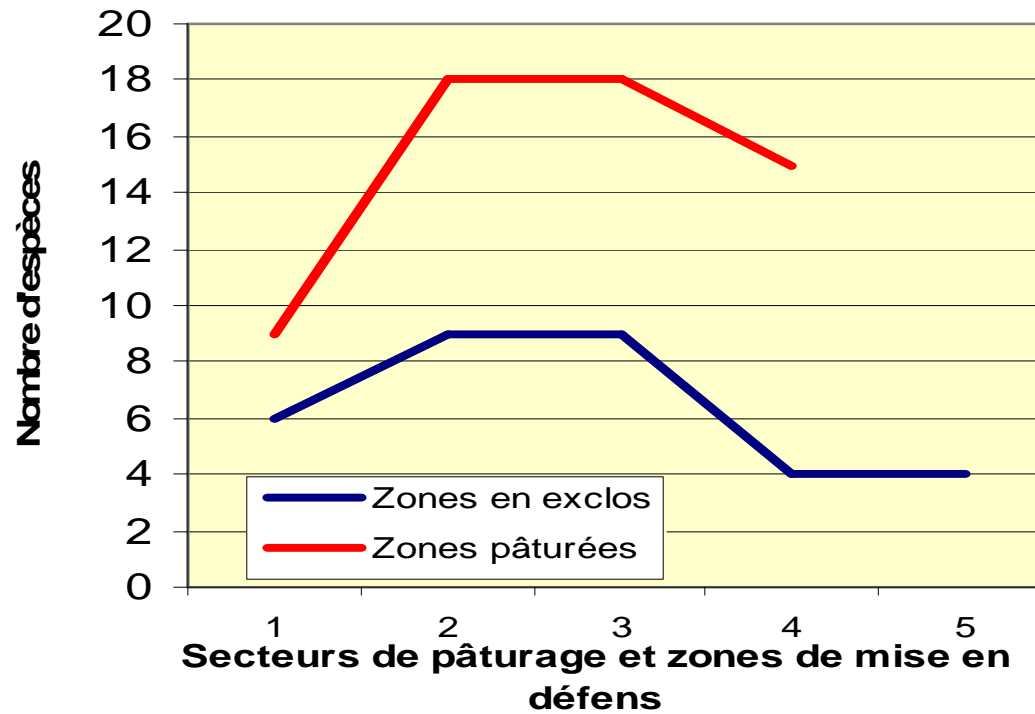
■ Densité en individus/m<sup>2</sup>. Quadrat non pâturé ■ Densité en individus/m<sup>2</sup>. Quadrat pâturé

La densité des espèces est supérieure dans les zones pâturées.

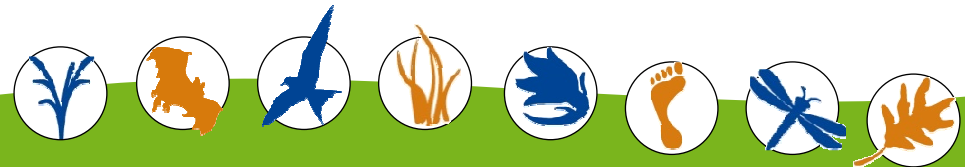


## Résultats sur les orthoptères

Diversité comparée des orthoptères sur 5 secteurs de pâturage et sur 5 zones de mise en défens (non pâturées)



La diversité des espèces plus importante dans les zones pâturées.

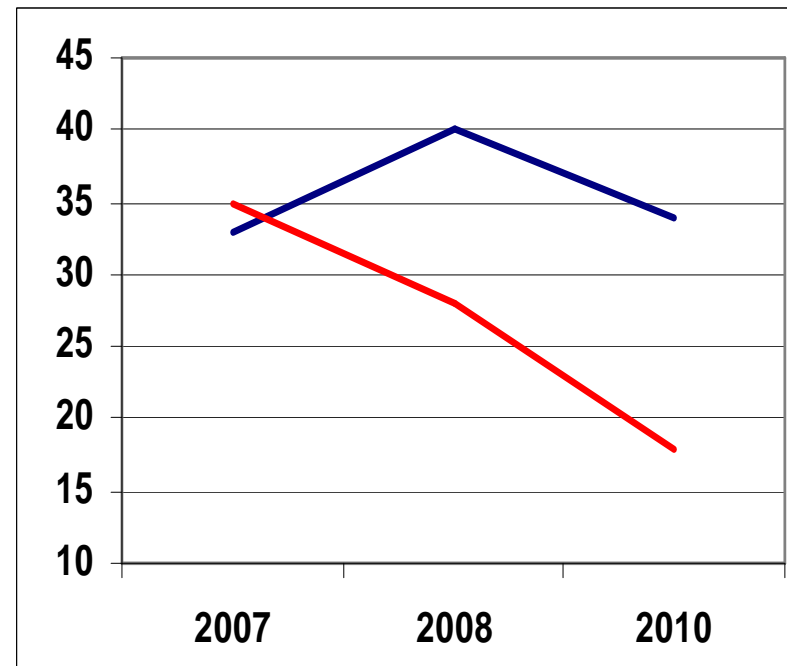
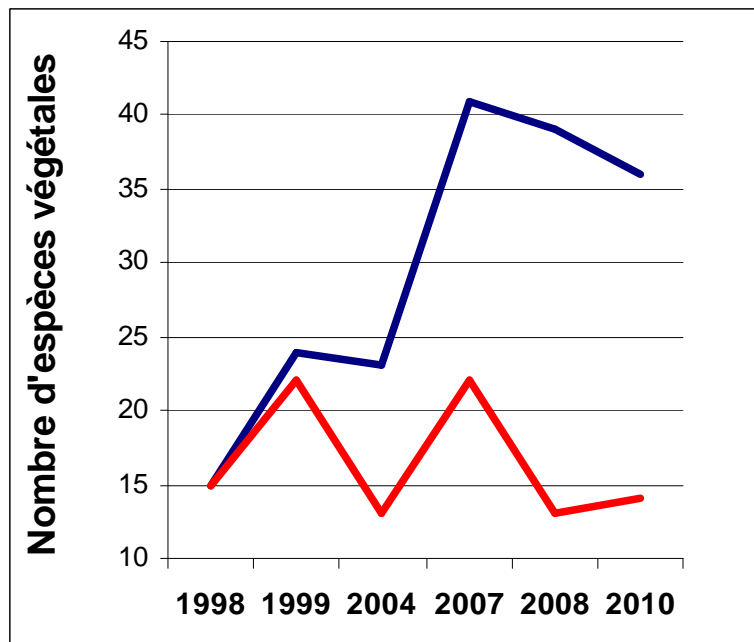






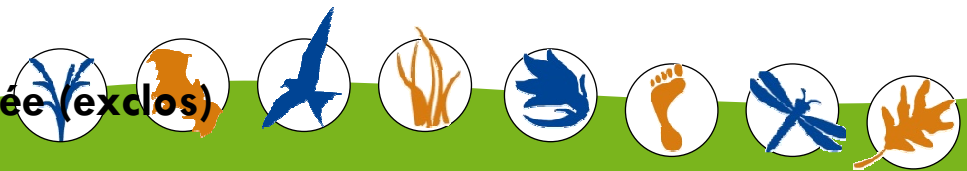
## Résultats sur la diversité floristique

Évolution de la diversité végétale en zone d'exclos (hors pâturage)  
et en zone hors exclos (pâturée).



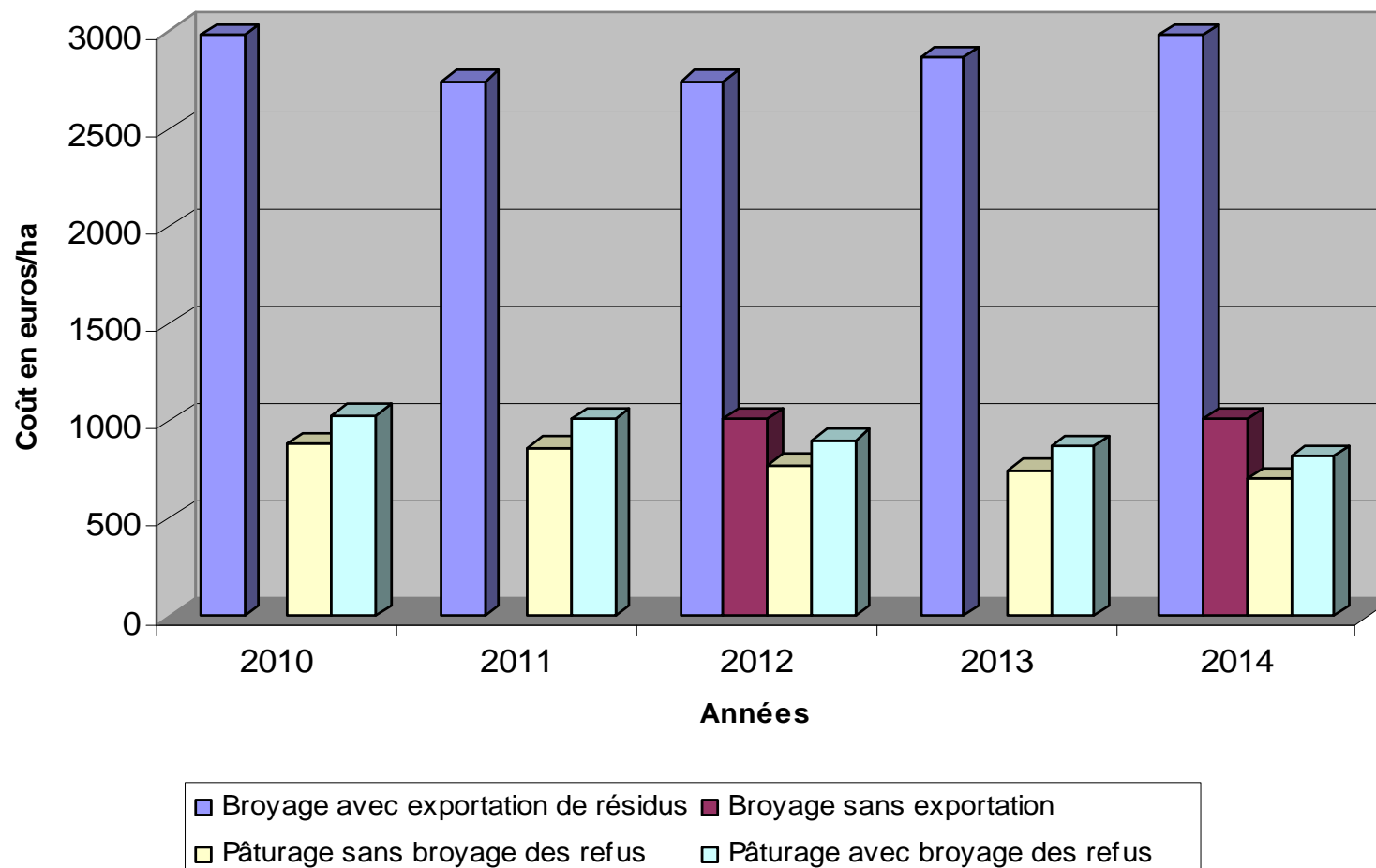
— Zone pâturée (hors exclos)

— Zone non pâturée (exclos)



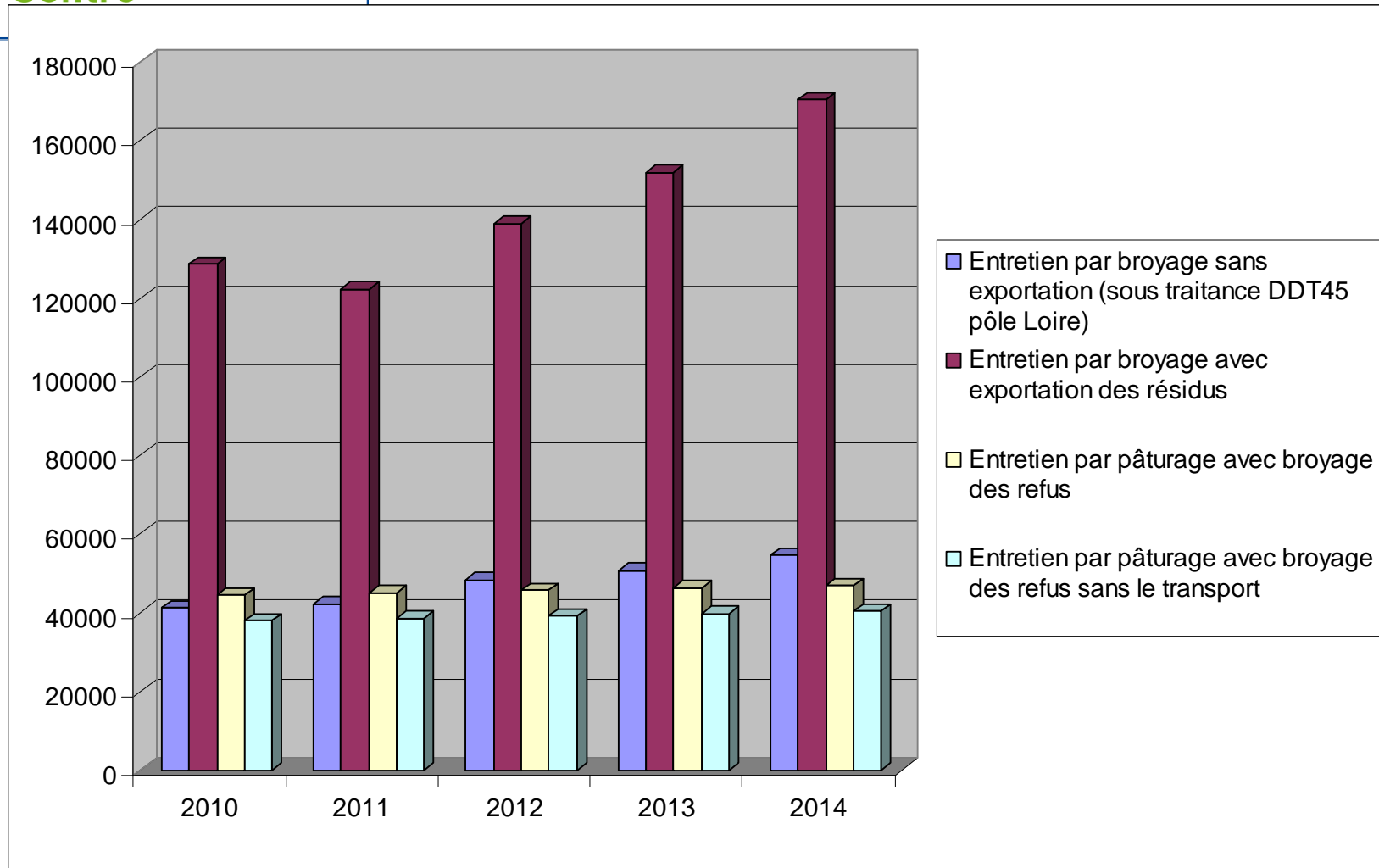
## Un mode de gestion et d'entretien d'espaces naturels très économique

Comparaison des coûts de gestion (site du méandre de Guilly)





## Un mode de gestion et d'entretien d'espaces naturels très économique



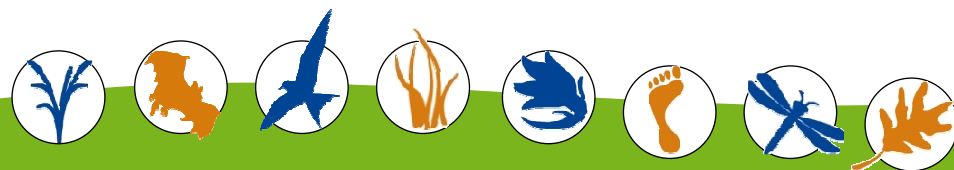


- • **Contexte financier serré**
  - Fin des crédits Plan Loire en 2013, négociation actuelle du Cen Centre pour le maintien de l'opération dans le futur Plan Loire à compter de 2014
  - Fin des contrats Natura 2000 en 2014, pas de visibilité sur les suites.
  - FEADER en 2014, pas de visibilité sur les suites.
  - Intérêt démontré des partenaires actuels donc maintien possible mais incertitudes financières avérées sur le volet environnemental
- **Engagement Chambre d'agriculture – Cen Centre**
  - Renforcer le volet économique (DPU et MAEt sur DPF)
  - Cen Centre : Assurer la reconduction et le maintien de crédits environnementaux.
  - Chambre d'agriculture : mobiliser des aides et des soutiens dans le domaine de l'économie agricole.
  - Mobiliser des collectivités locales.



## Mise en place d'une stratégie de développement partenarial et territorial :

- travailler à des pistes permettant de pérenniser le projet compte tenu du contexte budgétaire (réduction des aides publiques). Il est proposé de :
- tendre vers une diversification des partenaires, des portefeuilles, des prestations possibles et des aides à solliciter (collectivités territoriales, communes, communautés de communes etc..).
- Mobiliser des aides agricoles sur le DPF par la mise en place de DPU auprès des services de l'état pour mobiliser de MAEt liées à l'entretien de pelouses par pâturage extensif.



## Perspectives

### Mobilisation d'aides PAC sur le DPF (Circulaire DGPAAT/SDEA/C2012-3043 -09 mai 2012)

- 1 - AOT délivrées par la DDT au Cen Centre.
- 2 - Possibilité de réaliser une co-délégation d'usage nominative à l'éleveur est possible.
- 3 – Déclaration PAC des zones sur DPF pour mobiliser des Maet.
- 4 – Une parcelle même boisée est considérée comme une parcelle agricole aux fins du régime d'aide « surfaces », sous réserve que les activités agricoles soient dans le règlement (CE) n°73/2009.

**Soustraction du montant des aides perçues pour Maet/aides publiques.**

